

Moussa Aksar
Journaliste d'investigation
Directeur de publication du
journal L'Événement
Tél : 96 96 47 94
Niamey-Niger

Niamey, le 20 avril 2020



A

Monsieur le Procureur de la
République près le tribunal de
grande instance hors classe de
Niamey

Objet: Plainte contre x

Monsieur le Procureur,

J'ai l'honneur de porter à votre bienveillante attention deux écrits publiés sur les réseaux sociaux qui me mettent injustement en cause.

Le premier émane de Ghali Abdouka avec comme titre : "Malaise au sein du bateau rose ", et le deuxième de Habou Lawali Issa avec comme titre : "Qui de Hama Amadou ou Hassoumi Massaoudou est la cible du lybien ".

Ces deux écrits publiés entre les 17 et 19 avril 2020 ont un même dénominateur commun qui est de nuire à mon honorabilité et à ma réputation en affirmant que j'ai reçu de l'argent de la part d'un opérateur économique, le nommé Baba Ahmed pour mener une campagne médiatique contre certaines personnalités.

Ces allégations sont mensongères et relèvent de la pure diffamation.

C'est pourquoi, je viens auprès de vous pour déposer plainte contre x pour diffamation conformément aux dispositions pertinentes du code pénal et du code de procédure pénale.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie, Monsieur le Procureur, d'accepter l'expression de mes salutations distinguées.

Moussa Aksar